



L'équipe d'Info.pl@ine vous souhaite une bonne année 2009

Quelles conséquences sur les céréales ?

Résultats variétés

AGRO-METEO

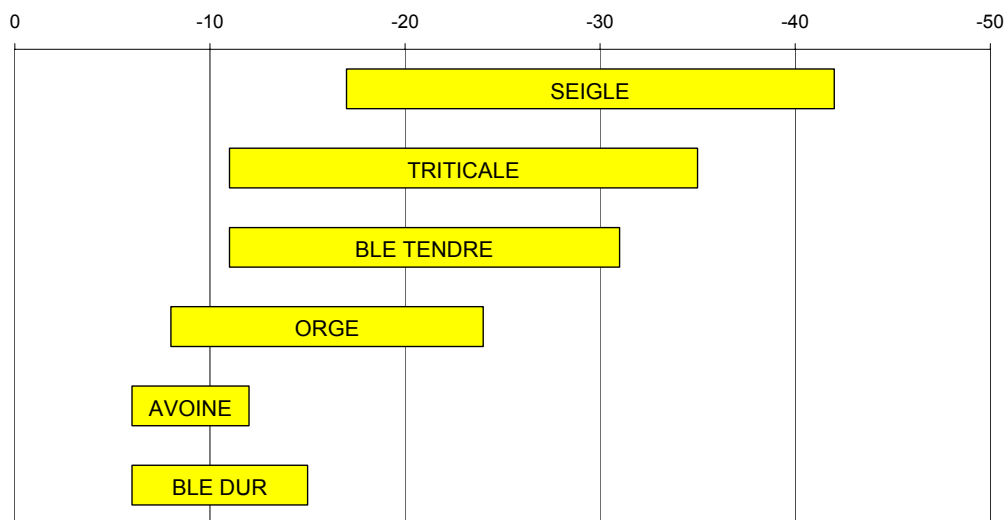
Le froid s'est installé chez nous depuis quelques semaines déjà, les gelées depuis Noël sont quotidiennes sans pour autant battre des records hormis ce matin qui est particulièrement froid. On relève -14°C à Changis-sur-Marne, -13°C à Melun ou encore Nemours. Les journées restent froides et au mieux on frôle les 2 à 3°C de maximales sur les 10 derniers jours. La neige a fait son apparition partout sur le département lundi dernier mais de manière inégale entre 1 et 8 cm selon les endroits, et plus généralement autour de $3-4$ cm.

Quelles conséquences pour les céréales ?

Il faut noter que les céréales d'hiver ont eu le temps de s'endurcir au froid qui est arrivé progressivement. Le stade est un facteur important, la phase tallage est la plus résistante au froid.

La période la plus sensible est le stade coléoptile, c'est-à-dire au moment de la sortie de la première feuille. Ce qui peut être le cas pour les tous derniers semis. Le graphique ci-après reprend les valeurs communément retenues pour la résistance au froid, on voit que pour le blé la plage est importante (-12 à -32°C). Compte tenu des températures actuelles, si on extrême sur ce seul dernier jour, les variétés les plus sensibles sont COURTOT, GALIBIER et ORVANTIS.

Valeurs maximales de résistance au froid des céréales d'hiver
(référence à des températures sous abri après période d'endurcissement)



Source :
ARVALIS

Pour une espèce, la plage représente l'étendue entre les variétés les plus tolérantes et les plus sensibles

La neige de lundi offre une protection thermique non négligeable aux cultures en place et devrait permettre de limiter d'éventuels dégâts pour les blés au stade 1 feuille.

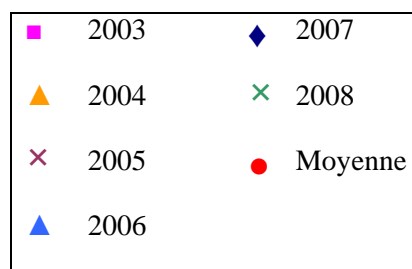
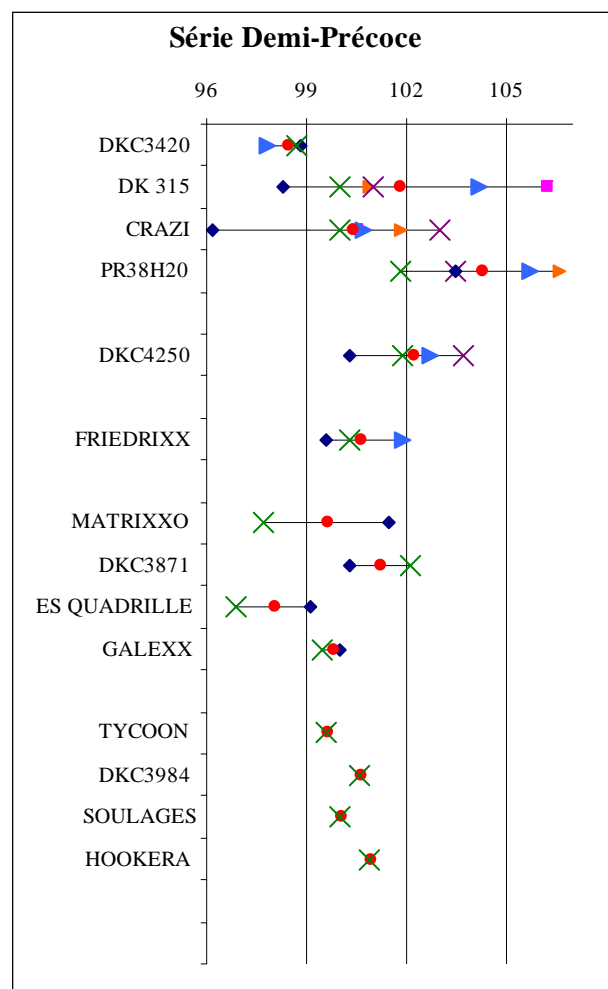
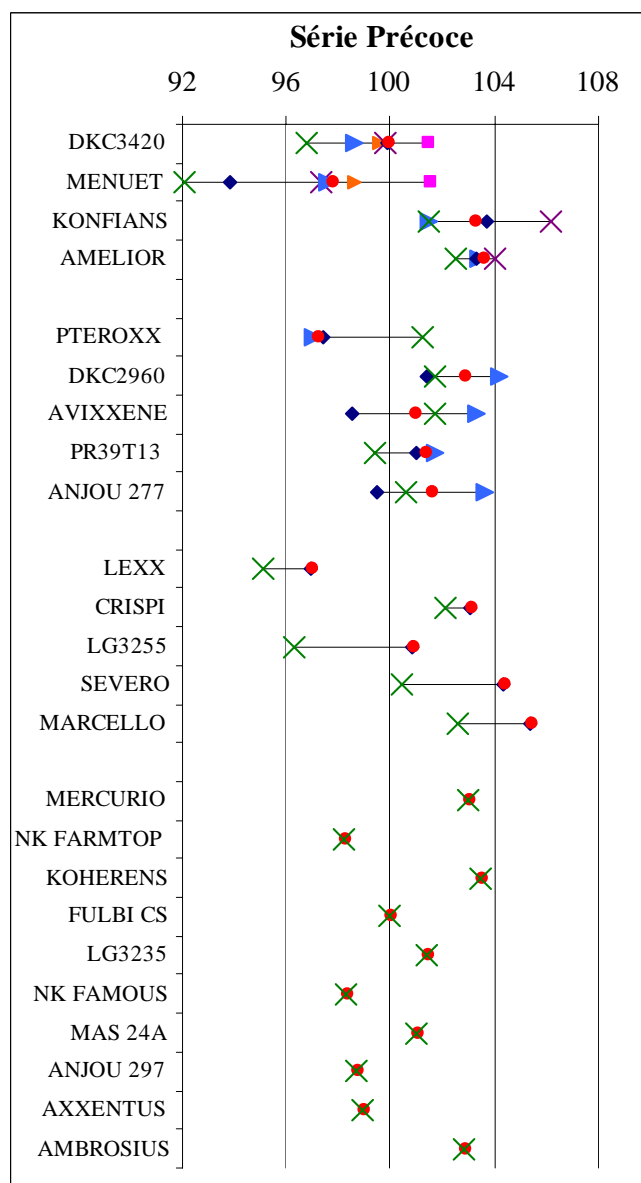
Outre l'intensité du froid, les alternances gel – dégel que nous avons connues courant novembre-décembre et possibles en janvier-février peuvent être préjudiciables. Elles provoquent un gel mécanique en particulier dans les sols gorgés d'eau (ce qui était le cas fin novembre) et dans les sols argileux. Cela nécessitera sûrement un roulage à la sortie de l'hiver.

A ce jour, les céréales ne devraient donc pas subir fortement ce froid. Mais il est encore trop tôt pour faire des pronostics fiables sur d'éventuels dégâts.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

LES VARIETES MAÏS

Ci-dessous les résultats en % de moyenne des variétés de maïs dans les séries précoces (10 essais) dont Chauffry et Lorrez-Le-Bocage et également les demi précoces (8 essais) en région Centre-Bassin Parisien.



Source ARVALIS

Nous vous fournirons ultérieurement des données complémentaires et des commentaires sur les variétés.

SEMENCES de MAIS : AUTORISATION DU CRUISER

Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la pêche a décidé de renouveler l'autorisation pour 2009 de la préparation CRUISER (à base de thiamétoxam), insecticide utilisé en traitement des semences de maïs pour lutter contre le taupin. Il n'est pas homologué sur maïs doux et sur maïs porte-graine mâle et sera ré examiné dans 1 an. Ce produit agit par action de contact mais également par systémie.

CRUISER pourrait être intéressant sur des parcelles avec risque taupins, (ancienne prairie, proximité de bandes enherbées...), d'autant que les microgranulés à base de carbofuran sont interdits d'utilisation depuis le 13/12/2008.

De plus, le suivi du SRPV montre une augmentation du problème taupins avec à la fois le nombre de parcelles où des adultes sont piégés et l'arrivée de l'espèce *Agriotes sordidus*, connue dans le Sud-Ouest et dont le cycle est plus rapide soit 18-20 mois.

Cette autorisation a été accordée à **des conditions restrictives** et sous réserve d'un renforcement du suivi de son utilisation, après un avis favorable de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments.

Cette autorisation **est valable seulement pour des semis jusqu'au 15 mai 2009** et les conditions de fabrication et d'utilisation sont strictement encadrées :

- usage sur une même parcelle uniquement **une année sur trois**,
- obligation pour les agriculteurs de **mettre en place des déflecteurs** sur les semoirs afin de limiter les émissions de poussières lors des semis,
- utilisation possible uniquement sur le maïs ensilage, le maïs grain et le maïs porte-graine femelle (non autorisé sur maïs doux et maïs porte graine mâle),
- renforcement des conditions d'enrobage (dit « plan poussière ») des semences qui seront précisées par un arrêté ministériel.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture Ile-de-France Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural.

Toutes rediffusion et reproduction interdites